

Les Rohingyas : portrait d'une minorité persécutée

Jean-François Rancourt

Numéro 795, mars-avril 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/87800ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rancourt, J.-F. (2018). Les Rohingyas : portrait d'une minorité persécutée. *Relations*, (795), 35-37.



LES ROHINGYAS : PORTRAIT D'UNE MINORITÉ PERSÉCUTÉE

Bien que sa présence en sol birman remonte au XIII^e siècle, cette minorité musulmane se voit pourtant privée de toute citoyenneté. Pourquoi ?

Jean-François Rancourt

L'auteur est doctorant au Département de science politique de l'Université de Montréal

En septembre 2017, les Rohingyas, une minorité musulmane de Birmanie habitant le nord de l'État d'Arakan, à la frontière du Bangladesh, ont été forcés de fuir le pays, abandonnant derrière eux leurs villages et leurs terres : 45 000 acres de culture rizicole qu'ils ne purent récolter. Leurs maisons et leurs écoles ont en grande partie été brûlées par la Tatmadaw (nom donné aux forces armées birmanes), supposément en représailles à des attaques menées à la fin août par l'Armée du Salut des Rohingyas d'Arakan (ASRA), une organisation armée sous-équipée et sous-financée.

C'est ainsi que la vie des Rohingyas a été bouleversée à tout jamais. En moins de trois mois, plus de 600 000 d'entre eux se sont réfugiés au Bangladesh, fuyant une mort certaine. On ne compte plus les histoires d'horreur : viols, meurtres, torture... La situation rappelle les atrocités commises par les régimes autoritaires successifs ayant régné sur la Birmanie depuis 1962. Les discours mielleux promettant développement économique imminent et avancées sociales, tenus par Aung San Suu Kyi et sa Ligue nationale pour la démocratie, les vainqueurs des élections de novembre 2015, résonnent désormais comme un mauvais rêve aux oreilles des Rohingyas.

Il faut savoir qu'aucun musulman n'a été élu lors des élections générales de 2015. Sur les 6074 candidats, on ne comptait que 28 musulmans (0,5%), une sous-représentation flagrante, 4,3% de la population étant de confession musulmane. Il serait facile d'y voir l'expression d'une islamophobie qui se répand dans le pays, soutenue entre autres par les propos haineux du moine Ashin Wirathu et de son organisation Ma Ba Tha, qui prônent un nationalisme bouddhiste conservateur. Or, la situation est plus complexe, comme nous l'a prouvé l'affluence massive de milliers de bouddhistes lors des funérailles de Ko Ni, conseiller juridique musulman d'Aung San Suu Kyi et défenseur des minorités, assassiné en janvier 2017. Cela démontre que même si les discours islamophobes abondent, ce n'est pas strictement la religion musulmane qui pose problème à la population birmane. Pourquoi, alors, tant de Birmans rejettent-ils les Rohingyas et semblent soutenir les exactions de la Tatmadaw à leur endroit ? Avant de répondre à cette question, un survol historique s'impose.

Qui sont les Rohingyas ?

Le terme *Rohingya* réfère à une communauté musulmane de l'Arakan dont la présence remonterait, selon certains histo-

riens, à l'arrivée de marchands arabes, perses et indiens aux XIII^e et XIV^e siècles. Certains d'entre eux marient alors des autochtones et fondent ensemble les premières familles musulmanes de l'Arakan. En 1531, le Chittagong, aujourd'hui une division administrative du Bangladesh, est conquis par le royaume arakanais de Mrauk-U. La frontière avec le sultanat du Bengale est repoussée et, pendant plus d'un siècle, des milliers de travailleurs agricoles et d'esclaves chittagoniens entrent en Arakan et se mélangent aux populations locales. En 1785, la conquête de l'Arakan par les Birmans force plus de 35 000 musulmans à s'exiler au Bengale ; dès lors, les terres fertiles de l'Arakan sont peu à peu désertées.

Même si les discours islamophobes abondent, ce n'est pas strictement la religion musulmane qui pose problème à la population birmane.

Toutefois, la conquête britannique de 1823 et le règne colonial qui durera jusqu'en 1948 faciliteront l'arrivée de milliers de Chittagoniens en Arakan dans l'optique de repeupler les terres agricoles. Les origines des Rohingyas sont donc diverses, mais principalement concentrées dans le Chittagong, dans l'actuel Bangladesh.

Notons que, jusque-là, l'identité rohingya n'existe pas encore à proprement parler. La circulation des populations favorise le partage d'une identité commune entre musulmans du Chittagong et de l'Arakan, dont les caractéristiques physiologiques, linguistiques, culturelles et religieuses sont similaires. La seule différenciation flagrante est l'habillement, les populations de l'Arakan ayant adopté le style vestimentaire local. Il faut attendre l'indépendance de la Birmanie en 1948 pour qu'émerge la conscience identitaire rohingya, au moment où une frontière se trace entre le Chittagong (Pakistan oriental qui deviendra le Bangladesh en 1971) et l'Arakan (Birmanie). C'est à partir de ce moment que se forge une identité propre aux communautés musulmanes de l'Arakan, se revendiquant comme Rohingyas. En langue bengalie, ce terme renvoie à «Rhakine», soit l'ancien nom de l'Arakan. Leurs premières revendications sont radicales : volontés sécessionnistes et d'annexion au Pakistan, appels au *djihad*. Parallèlement, l'instabilité qui déchire la jeune Birmanie indépendante, aux prises avec une guerre civile à fronts multiples, pousse l'armée à renverser le gouver-

AILLEURS

Des enfants rohingyas attendent une distribution de nourriture dans un camp de réfugiés de Palong Khali, au Bangladesh, en octobre 2017. Photo: PC/Abir Abdullah



nement en 1962. À la suite de ce coup d'État, qui marque le début de plus de 50 ans d'autoritarisme, les militaires interdisent la construction de nouvelles mosquées, rasant des cimetières musulmans, ferment des écoles coraniques et remplacent même des mosquées par des pagodes bouddhistes. Or, cette ségrégation va encourager le nationalisme rohingya, perçu comme le dernier espoir de survie pour la communauté.

En 1982, une nouvelle loi sur la citoyenneté est instaurée en Birmanie, avec l'objectif à peine voilé de chasser les descendants d'immigrants arrivés durant le règne britannique. Ainsi, pour être considéré comme native et avoir accès au précieux statut de « race nationale », une communauté culturelle doit prouver sa présence sur le sol birman avant 1823 : huit « races nationales » se divisant en 135 groupes ethniques sont reconnues. Les Rohingyas n'en font pas partie, bien que leurs ancêtres résidaient sur le territoire arakanais avant 1823. Mais comme ils ne s'identifiaient alors pas comme tel et que le terme *Rohingya* n'était pas utilisé à l'époque, aucune documentation légale ne peut prouver leur présence précoloniale. De plus, un certain nombre est arrivé durant le règne britannique, brouillant les cartes quant aux origines de la communauté qui, dans les faits, n'est pas homogène. Dès lors, les Rohingyas deviennent apatrides et perdent la jouissance de plusieurs droits fondamentaux (libre déplacement, éducation, propriété, travail, contrôle des naissances, etc.).

Pourtant, si l'identité rohingya à proprement parler est récente, elle n'en reste pas moins réelle. Qu'il y ait ou non des traces anciennes du mot *rohingya* importe peu : le fait qu'une communauté s'associe pleinement à cette identité devrait suffire pour lui donner une légitimité. Or, la loi sur la citoyenneté de 1982 cristallise une opposition entre identités ethniques ancestrales (« vraies ») et identités nouvellement construites (« fausses »), délégitimant les Rohingyas par rapport aux autres groupes du pays.

Une menace à la nation

Gardant à l'esprit le projet sécessionniste des années 1950 à 1970 et l'additionnant aux revendications actuelles des Rohingyas, qui demandent à être reconnus comme un groupe autochtone, certains Birmans en viennent à affirmer que les

« Bengalis » (comme plusieurs appellent les Rohingyas) veulent créer un État autonome islamiste, voire imposer l'islam à la Birmanie. Précisons que la Constitution de 2008 garantit aux groupes autochtones une certaine autonomie à l'intérieur de divisions administratives particulières. Si les Rohingyas étaient reconnus comme une « race nationale », ils bénéficieraient d'une autonomie politique à l'intérieur de la République de l'Union du Myanmar (Birmanie) et pourraient aussi, selon les termes constitutionnels, réclamer la souveraineté sur une bonne partie de l'Arakan. Les revendications des Rohingyas sont donc perçues par plusieurs Arakanais comme une menace à la fois démographique, géopolitique, économique et culturelle. L'Arakan perdrait son grenier à riz, plaçant sa population dans une situation précaire. Les intérêts pétroliers et gaziers locaux et chinois, importants dans la région, seraient aussi mis à risque. Plusieurs voient là une tentative de colonisation de la Birmanie par des immigrants musulmans issus du Bangladesh, fuyant de terribles conditions de vie. D'autres croient que la destination finale de ces supposés immigrants serait plutôt l'Occident. Leur stratégie migratoire serait de rejoindre la Birmanie pour prétendre appartenir aux Rohingyas, une « fausse ethnie », identifiée comme l'un des groupes les plus persécutés du monde, et obtenir ainsi la pitié (et un visa) de l'Occident. Dans tous les cas, la Birmanie servirait de tremplin vers une vie meilleure.

Toutefois, ces scénarios reposent sur des constats erronés. D'abord, les conditions de vie des musulmans sont meilleures au Bangladesh qu'en Birmanie, malgré une commune pauvreté. Le Bangladesh est un pays musulman exempt de la ségrégation présente en Arakan. Ensuite, bien que leurs origines ethniques soient majoritairement bengalies, les Rohingyas se différencient de leurs voisins bangladais : leur passé commun en sol arakanais a été édifié en histoire nationale et leur dialecte a évolué en marge de la langue bengalie.

La Birmanie d'Aung San Suu Kyi

Aujourd'hui, après des décennies d'autoritarisme, la Birmanie marche dans une nouvelle direction. Bien qu'Aung San Suu Kyi soit maintenant à la tête de l'État, son pouvoir s'arrête là où commence celui des puissantes forces armées, qui jouissent



d'une entière autonomie face au gouvernement, en plus de contrôler la police et les forces frontalières. La Constitution de 2008 permettant aux militaires de renverser le gouvernement en cas de *crise* – dont la définition est laissée à la discrétion du haut commandement –, celle qu'on surnomme la « Dame de Yangon » est en quelque sorte forcée de se plier aux volontés des militaires. Ainsi, même s'il est vrai qu'une défense des Rohingyas pourrait valoir à Aung San Suu Kyi le soutien de la communauté internationale, elle risquerait en contrepartie de perdre un énorme soutien populaire et d'ouvrir la voie à un retour de l'autoritarisme militaire. Se définissant comme une politicienne pragmatique plutôt que comme une icône des droits humains, elle a choisi la crédibilité à l'interne plutôt qu'à l'externe. À ses yeux, les enjeux sont trop importants : le retour des militaires au pouvoir signifierait que le combat mené pour la démocratie se solderait par un échec. Toutefois, fermer les yeux sur le nettoyage ethnique signifie également un terrible échec démocratique, cette fois provoqué en partie par le gouvernement élu lui-même. Ainsi, une épée de Damoclès pend au-dessus de la tête d'Aung San Suu Kyi, qui légifère sous la menace constante d'un « coup d'État légal ». Les anciens tyrans se tiennent aux aguets, prêts à intervenir à la moindre bévue du gouvernement démocratiquement élu qui navigue avec peine dans un système loin d'être démocratique.

Une solution en vue ?

Le retour des réfugiés rohingyas apparaît comme un processus incertain. D'abord, ceux qui n'ont pas de papiers d'identification seront refoulés à la frontière. Ensuite, comme leurs villages ont été brûlés, ils seront plutôt redirigés vers des camps de réfugiés internes, prisonniers dans leur propre pays. Finalement, la perception et la mentalité des Birmans restent les mêmes : les Rohingyas sont vus comme des illégaux. Les persécutions risquent de continuer.

Existe-t-il une solution qui garantirait la stabilité et le respect des droits humains de tous ? Comment convaincre les Birmans non seulement de l'existence réelle des Rohingyas, mais également de la légitimité de leur droit au sol ? À ces fins, une refonte de la loi sur la citoyenneté doit devenir un objectif prioritaire. Actuellement, un immigrant de seconde ou troi-

sième génération n'obtiendra au mieux qu'une citoyenneté de seconde classe. Les tensions diminueraient probablement si le pays se dotait d'un système de citoyenneté moderne, fondé sur l'appartenance au sol et au système politique national plutôt que sur des distinctions ethniques archaïques. Avec plus de droits et de libertés, ceux qui sont aujourd'hui perçus comme des indésirables pourraient recommencer à participer et à s'intégrer à la société, notamment en devenant propriétaires terriens et en prenant part au développement économique, offrant du fait même une image plus positive aux Arakanais et aux Birmans en général.

La Constitution devra aussi être réformée : la garantie d'une autonomie politique offerte aux « races nationales », seules détentrices d'une pleine citoyenneté, semble inévitablement condamner les Rohingyas. Le processus sera ardu puisqu'une telle réforme nécessite l'appui de l'armée : tout amendement constitutionnel requiert 75% + 1 des voix du parlement, dont le quart des sièges est réservé à l'armée. Or, la Constitution conforte l'argument de la menace d'islamisation et le portrait général de la situation en devient kafkaïen : les demandes des Rohingyas s'élevant à l'intérieur d'un cadre racial intégré à la Constitution et aux lois du pays, celui-là même qui les délégitime et les relègue au statut d'intouchables. La pleine citoyenneté ne leur sera pas attribuée tant qu'elle sera de facto associée à une autonomie politique, même si cette autonomie n'est pas une demande rohingya mais plutôt une condition constitutionnelle imposée par le régime militaire lui-même. Dès lors, briser ce cadre racial et raciste serait une étape majeure dans la lutte pour la reconnaissance des Rohingyas.

Par contre, de tels changements ne se produiront pas en l'espace de quelques mois ni même de quelques années : l'armée ne veut pas se retirer de la vie politique et les mentalités n'évoluent pas aussi vite que les institutions. D'ici là, à défaut de pouvoir enrayer la source de leurs maux, un soutien humanitaire est nécessaire pour alléger leurs souffrances. Les Rohingyas ont besoin de l'aide internationale. Des pressions doivent aussi être exercées sur le gouvernement et les militaires birmans afin de leur signifier que les exactions ne peuvent être tolérées. Plus que jamais, les Rohingyas doivent savoir que le reste du monde ne les a pas oubliés. 🌍

LE PRÉCURSEUR
ACTUALITÉ MISSIONNAIRE DEPUIS 1920 - Publié par les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception

SEULEMENT 8\$ PAR AN
(NOUVEAU FORMAT NUMÉRIQUE)

www.pressemic.org